

# Pas de coupables pour le meurtre de Liesse Khider

**ASSISES.** A la surprise générale, les jurés du Val-de-Marne ont acquitté tard vendredi soir les deux hommes jugés pour le meurtre en 2011 de Liesse Khider.

Créteil (Val-de-Marne)

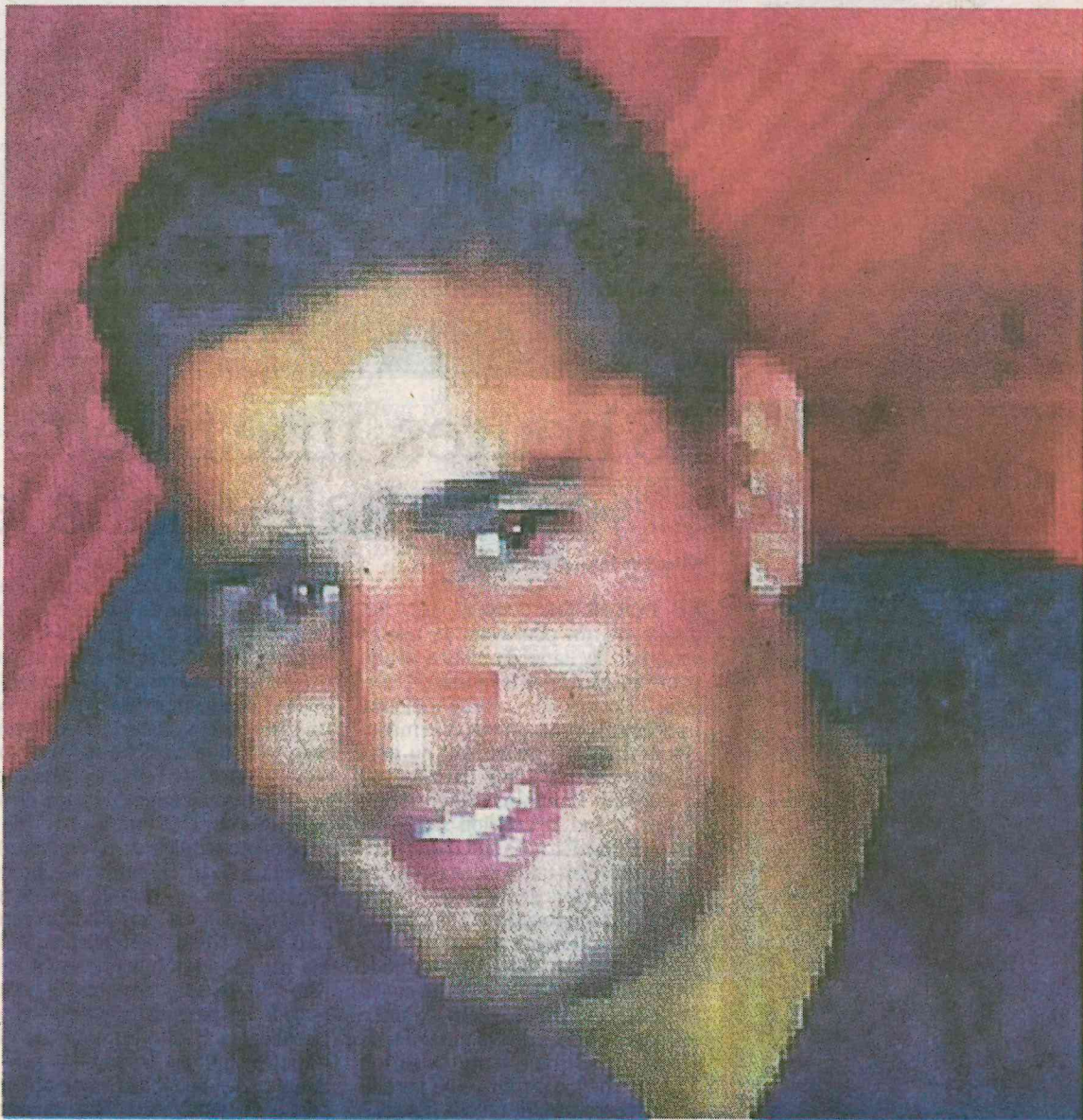
**QUE S'EST-IL PASSÉ** ce soir du 5 octobre 2011 dans une cité sensible d'Orly (Val-de-Marne) ? Deux groupes rivaux s'affrontent, un fusil d'assaut lâche une rafale qui laisse un jeune homme mort sur le bitume et tout le monde prend la fuite. A terre, Liesse Khider, 29 ans, petit frère de l'ancien champion du monde de boxe thaï et de kickboxing Farid Khider.

Deux hommes ont été acquittés par la cour d'assises du Val-de-Marne à Créteil dans la nuit de vendredi à samedi pour ces coups de feu : l'un devait répondre du meurtre de Liesse, le second d'avoir tenté de tuer Farid en tirant sur sa voiture qui s'échappait de la scène. Ces tirs, survenus sur fond de contrôle de territoire pour le trafic de stupéfiants, avaient déclenché une vague de violence — à coups de règlements de comptes et d'intimidations — dans les quartiers des Saules et des Aviateurs, désormais classés en zone de sécurité prioritaire. Les deux accusés étaient partis en cavale immédiatement après les faits.

## Absence de témoins clés

Interpellé six mois plus tard en Seine-Maritime, le principal accusé, Pascal K., s'était dès sa première audition désigné coupable. Alcoolisé, « défoncé » comme souvent, il s'était bagarré avec Liesse plus tôt dans la journée, avait-il raconté. Le soir, lors de la rixe, il avait usé d'un kalachnikov et atteint la victime aux jambes et au thorax. Sauf qu'au premier jour du procès le trentenaire est revenu sur sa version, prônant une totale amnésie. « Mais tout le monde disait que c'était moi », a-t-il avancé en guise d'explication. « On l'a poussé à reconnaître les faits, assurait hier son avocat, M<sup>e</sup> Philippe Louis. Un garçon alcoolisé, drogué que l'on décrit comme titubant n'est pas capable de tirer en rafale à la kalachnikov. Il faut être adroit, habile, c'est contraire à son état. »

« S'il n'y avait eu que ses aveux, ce serait une chose. Mais avant il s'était confié à sa sœur et à sa mère, commente l'avocat de la famille Khider, M<sup>e</sup> Bertrand Burman. Et six person-



Liesse Khider, 29 ans, avait été abattu d'une rafale de kalachnikov lors d'un règlement de comptes entre bandes rivales à Orly en 2011.

nes l'ont identifié. Certains assurent qu'il était là mais ne peuvent affirmer qu'il a tiré. On ne peut même pas dire qu'il y a eu concertation. » Reste que l'absence de plusieurs témoins clés a pesé sur la semaine de débats : évaporés, recherchés dans d'autres affaires, grièvement blessés... Six participants à la rixe ne sont pas venus réitérer leurs accusations à

la barre de la cour d'assises. Le parquet devrait vraisemblablement faire appel de ce verdict « incompréhensible », selon l'avocate générale Martine Mazé-Barthot : « Il y a le coup de fil à sa sœur trois heures après les coups de feu, le fait qu'il n'a jamais varié dans ses déclarations, ses regrets sincères exprimés devant les experts et le juge d'instruction...

L'accusé a fait preuve d'une mémoire sélective. » Elle avait requis quinze ans de prison à l'encontre de Pascal K. et six ans contre Yohann T., lui aussi acquitté. Le frère de la victime ressent, lui, « un vrai sentiment d'injustice ». « On ne va pas s'arrêter là, on va continuer à se battre, même si c'est dur. »

ELSA MARNETTE